

# Appel à Candidature pour les Agréments d'Auditeurs Énergétiques en Côte d'Ivoire – Direction Générale de l'Énergie

La **Direction Générale de l'Énergie (DGE)** de Côte d'Ivoire a lancé un **appel à candidature** pour la demande d'agrément des **auditeurs énergétiques**. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'**arrêté interministériel n° 156 du 23 avril 2024**, qui impose des audits énergétiques obligatoires et périodiques aux organismes à forte consommation énergétique.

Cet agrément est désormais indispensable pour tous les professionnels souhaitant exercer légalement en tant qu'auditeurs énergétiques dans le pays.

---

## 1. Objectif de l'Agrément

L'objectif de cet agrément est de :

- **Garantir la qualité et la conformité** des audits énergétiques réalisés en Côte d'Ivoire.
  - S'assurer que les auditeurs disposent des **compétences techniques et méthodologiques nécessaires**.
  - Créer un **registre officiel des auditeurs agréés**, permettant aux entreprises et institutions de faire appel à des professionnels qualifiés.
  - Renforcer le **suivi et le contrôle** des prestations d'audit énergétique sur le territoire.
- 

## 2. Qui peut Postuler ?

L'appel à candidature s'adresse aux :

- **Personnes morales (cabinets ou bureaux d'études)** : spécialisés dans les services d'audit énergétique, d'efficacité énergétique ou de conseil en transition énergétique.

### Conditions d'éligibilité

Peut introduire un dossier de demande d'agrément pour l'exercice de l'activité d'auditeur énergétique :

- Toute personne morale immatriculée en Côte d'Ivoire ou dans un pays de l'UEMOA

- La structure candidate a l'obligation a avoir a son sein au moins un expert en efficacité énergétique et un technicien spécialiste en efficacité énergétique de nationalité ivoirienne ou ressortissant d'un pays membre de l'UEMOA
  - Présenter des références vérifiables (rapports d'audits précédemment réalisés, projets d'efficacité énergétique, etc.).
  - Démontrer une **maîtrise des normes internationales** en matière d'audit énergétique (ISO 50001, ISO 19011, etc.).
  - Disposer des équipements et outils nécessaires pour effectuer des diagnostics énergétiques précis (analyseurs de réseau, débitmètres, thermomètres infrarouges, etc.).
- 

### 3. Dossier de Candidature

Les candidats doivent constituer un dossier comprenant :

- Un formulaire de demande d'agrément dument rempli (à télécharger sur [www.dgenergie.ci](http://www.dgenergie.ci)) ;
  - Une copie du Registre de Commerce ;
  - Une Déclaration Fiscale d'Existence pour les entreprises ayant moins d'une année d'existence ;
  - Une attestation de régularité fiscale en cours de validité pour les entreprises ayant plus d'une année d'existence, à la date de dépôt du dossier ;
  - Une attestation d'affiliation à la Caisse Nationale de prévoyance Sociale ;
  - Une liste de moyens matériels affectés à l'exercice de l'activité d'audit énergétique, notamment les instruments de mesures et d'analyse, accompagnée des attestations d'étalonnage ;
  - Une copie de la CNI ou du passeport de l'expert en efficacité énergétique de ladite structure ;
  - Une copie de la CNI ou du passeport du technicien spécialiste en efficacité énergétique ;
  - Une copie du certificat d'expert en efficacité énergétique délivré par l'organisme national de certification des compétences ;
  - Une copie du certificat de technicien spécialiste en efficacité énergétique délivré par l'organisme national de certification des compétences.
  - NB – Le certificat d'Expert en Efficacité Energétique et le Technicien Spécialisé en Efficacité Energétique sont délivrés par l'organisme national de certification des compétences (**CODINORM**)
- 

### 4. Modalités de Soumission

- Les dossiers de candidature sont déposés au service courrier de la Direction Générale de l'Energie sis au 2eme étage de l'immeuble EECI (immeuble CI-Energie) a Abidjan dans la commune du plateau.

- Les candidatures sont reçues tous les jours ouvrables de 07h30 à 16h30
- 


## 5. Avantages et Opportunités de l'Agrément


Les auditeurs agréés bénéficieront de :

- **Reconnaissance officielle** par l'État ivoirien, renforçant leur crédibilité et leur attractivité.
  - La possibilité de réaliser des **audits énergétiques réglementaires** auprès des entreprises assujetties.
  - Un accès privilégié aux **marchés publics et privés** nécessitant des audits énergétiques conformes aux nouvelles normes.
  - Une visibilité accrue en figurant sur la **liste officielle des auditeurs agréés** publiée par la DGE.
- 

## Conclusion

L'appel à candidature pour l'agrément des auditeurs énergétiques en Côte d'Ivoire représente une étape clé dans la mise en œuvre de la politique énergétique nationale. Il garantit la qualité des prestations d'audit et contribue à la réduction de la consommation énergétique à l'échelle nationale.

 **Conseil** : Si vous êtes un professionnel du secteur, ne manquez pas cette opportunité pour formaliser votre activité et accéder aux nombreux marchés liés aux audits énergétiques obligatoires.

 **Pour plus d'informations** : Consultez le site officiel de la **Direction Générale de l'Énergie** ou contactez leurs services pour connaître les modalités détaillées de candidature.

**JP Energy control**

**Entreprise de service énergétique**

**Expert Afrique en efficacité Énergétique**

[www.jpEnergycontrol.com](http://www.jpEnergycontrol.com)

**Abidjan Port-Bouët Kra Amani**

**Ilot 37 Lot 350**

**+225 0564128490**

**+225 0564108621**

**[contact@jpenergycontrol.com](mailto:contact@jpenergycontrol.com)**